



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires**

**Service Environnement et Risques**

**Bureau forêt, chasse, nature**

**ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr**

Bourges, le **10 OCT. 2022**

### **MOTIVATIONS**

de l'arrêté préfectoral portant constitution d'une réserve de chasse  
et de faune sauvage sur le domaine public fluvial « le Cher »

Le projet d'arrêté préfectoral a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 8 au 29 septembre 2022 inclus.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public et suite à l'avis favorable de la CDCFS qui a été consultée par mel avec un retour demandé pour le 18 septembre 2022.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental,

**Eric DALUZ**